

Je veux changer d'assurance de prêt

Mon prêt a moins d'un an

LOI HAMON

Je peux changer à tous moment les 12 premiers mois

J'envoie ma demande de substitution et mon nouveau contrat à ma banque en courrier recommandé au plus tard 15 jours avant les 12 mois.

Mon prêt a plus d'un an

LOI BOURQUIN

Je peux changer chaque année à la date anniversaire de mon contrat

J'envoie ma demande de substitution et mon nouveau contrat à ma banque en courrier recommandé au plus tard 2 mois avant la date d'anniversaire.



Je compare les offres en ligne sur ASKAPI
ou
je me assister au 04 67 72 30 88



Je résilie mon contrat :
- ASKAPI se charge des démarches administratives

Je reçois la réponse de ma banque



Accord de la banque sous 10 jours

Je vérifie que les conditions n'ont pas changées

Je transmets l'acceptation du prêteur à l'assureur ainsi que l'offre de prêt

Refus de la banque sous 10 jours

Justifié : Je vérifie l'équivalence des garanties

Non justifié : ma banque peut être punie d'une amende de 3 000€

Réponse de la banque après 10 jours

Je remonte le dysfonctionnement à l'APCR

Ma banque peut être punie d'une amende de 3 000€